

1^{er} COMITE DE RIVIERE « BLEONE ET AFFLUENTS »

16 Novembre 2011

Salle Abbé Féraud – Digne les Bains



Compte rendu de séance

1. Objet de la réunion et rappel de l'ordre du jour
2. Compte rendu de la réunion (selon l'ordre du jour)
3. Planning prévisionnel retenu pour l'élaboration du Contrat de Rivière
4. Liste des participants

Pour toute correspondance :

SMAB - M. le Président
Avenue Arthur Roux - 04 350 MALIJAI -
04.92.34.59.15
smableone@orange.fr
www.smableone.fr

1^{er} COMITE DE RIVIERE « BLEONE ET AFFLUENTS »

16 Novembre 2011

Salle Abbé Féraud – Digne les Bains

1. OBJET DE LA REUNION ET ORDRE DU JOUR

Cette première réunion du Comité de Rivière « Bléone et affluents » avait pour principal objet **l'installation du Comité de Rivière** suite à la désignation des membres par l'Arrêté Préfectoral n°2011-2168 du 14 novembre 2011 (arrêté ayant annulé et remplacé l'arrêté préfectoral n°2011-1359 du 12 juillet 2011).

A l'ordre du jour de cette séance :

- Ouverture de la séance par Monsieur BLACHERE, Directeur Départemental des Territoires des AHP
- Présentation du projet de Contrat de Rivière
- Election du Président du Comité de Rivière
- Désignation des membres du Bureau
- Présentation des prochaines étapes de l'élaboration du Contrat de Rivière
- Elaboration des listes des participants aux commissions
- Approbation du règlement intérieur
- Clôture de séance par Monsieur le Président du Comité de Rivière

Chaque participant a reçu, en début de séance, un dossier comportant :

- Ordre du jour
- Diaporama
- Tableaux de synthèses des enjeux et des objectifs retenus
- Liste des études complémentaires (avec état d'avancement)
- Planning général
- Projet de règlement intérieur
- Avis du Comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée (dossier de candidature)
- Arrêté préfectoral fixant la composition du Comité de Rivière « Bléone et affluents » (modificatif)

Ce dossier (hors diaporama) est téléchargeable sur le site internet du SMAB à l'adresse suivante :

<http://www.smableone.fr/contrat-de-riviere-16-121.html>

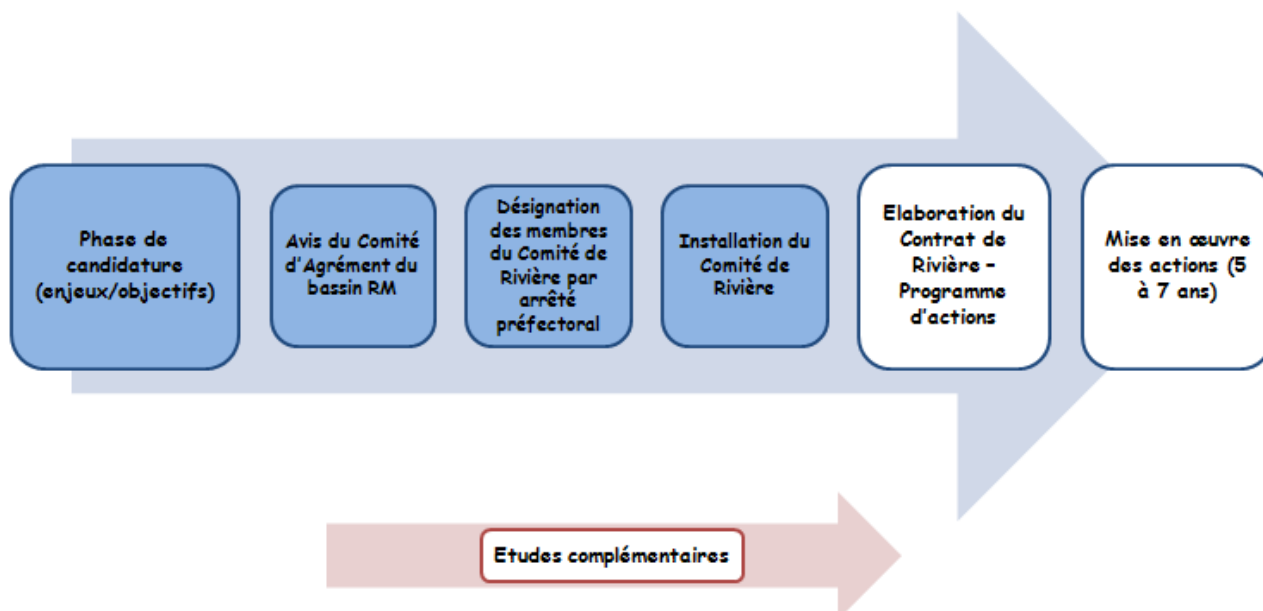
2. COMPTE RENDU DE LA REUNION

Le diaporama projeté lors de la réunion est téléchargeable sur le site internet du SMAB à l'adresse suivante : <http://www.smableone.fr/contrat-de-riviere-16-121.html>

2.a. Présentation du projet de Contrat de Rivière « Bléone et affluents »

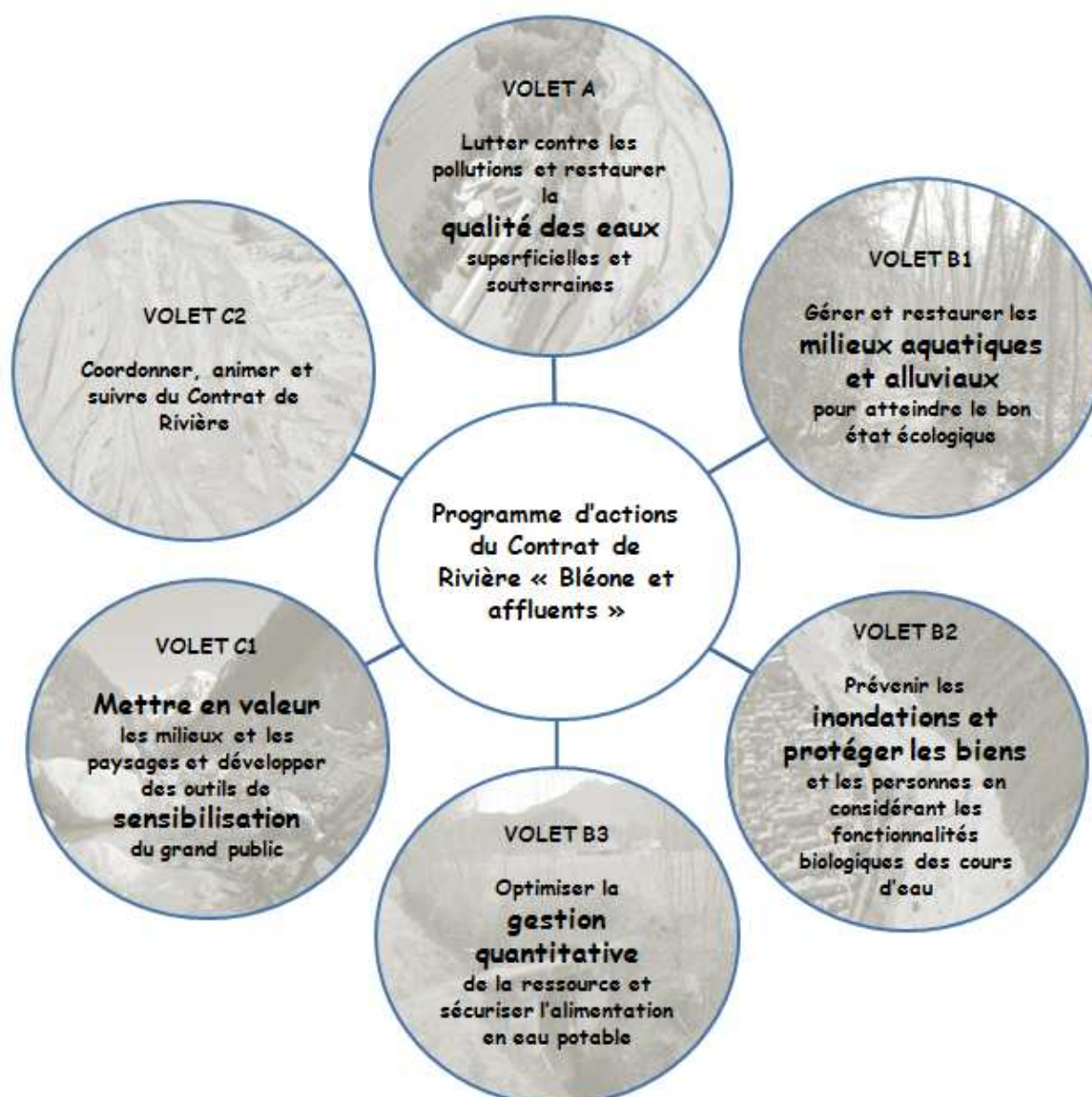
Cet exposé proposé par M. VARCIN, Président du SMAB et Caroline SAVOYAT, chargée de mission avait pour intérêts :

- 1. De retracer l'historique de la démarche Contrat de Rivière** et de la replacer dans les travaux mis en œuvre par le SMAB depuis sa création en 1980.
- 2. De rappeler le principe d'un Contrat de Rivière ; à savoir :**
 - Accord technique et financier entre des maîtres d'ouvrages (SMAB, communes, Communautés de Communes, associations, Chambres consulaires ...) et des partenaires financiers (Europe, Etat, Région, Conseil Général, Agence de l'Eau) sur un programme d'actions (5 à 7 ans) répondant à des enjeux et des objectifs locaux
 - Outil de gestion globale et concertée des rivières d'un bassin versant
 - Démarche volontaire pour laquelle chaque structure (communes, communautés de communes, associations, chambres consulaires...) peut décider de porter une action et s'engagera, par la signature du Contrat, à la mettre en œuvre. Le plan de financement de chaque action sera discuté en amont de la signature du Contrat.
- 3. De préciser les étapes déjà franchies ou engagées ; à savoir :**
 - Finalisation de la phase de candidature avec dépôt du dossier en Préfecture en décembre 2010
 - Avis favorable du Comité d'Agrément du Bassin Rhône Méditerranée le 21 janvier 2011
 - Désignation des membres du Comité de Rivière par Arrêté Préfectoral n°2011-2168 du 14 novembre 2011 (annulant et remplaçant l'arrêté n°2011-1359 d u 12 juillet 2011).



- Le lancement de plusieurs études complémentaires (études qui permettront de préciser les actions prioritaires à inscrire au Contrat de Rivière).

4. De rappeler **les grands objectifs retenus** dans le dossier de candidature ; **objectifs qui structureront le programme d'actions du Contrat de Rivière**



5. De préciser la composition, les missions et l'organisation du Comité de Rivière ; à savoir :

- Composition : fixée par Arrêté Préfectoral n°2011-2168 du 14 novembre 2011 avec 54 membres répartis en 3 collèges :

- Collège des représentants des **Collectivités territoriales**, de leurs groupements et des établissements publics locaux (34 membres)
- Collège des représentants des **Usagers**, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (11 membres)
- Collège des représentants de l'**Etat** et de ses établissements publics (9 membres)

- Rôles:

- En phase d'élaboration du Contrat : Choix de la stratégie d'élaboration du Contrat et Validation du programme d'actions et du document définitif
- En phase de mise en œuvre du Contrat : Examen des comptes rendus annuels et validation du programme d'actions de l'année suivante

- Lien avec le Comité Syndical:

	Comité de Rivière	Comité Syndical
Représente :	L'ensemble des usagers de l'eau du bassin versant (élus, professionnels, usagers, Etat et administrations)	Les collectivités membres du SMAB - Composé de 23 délégués titulaires (20 communes + CG04)
Missions :	Elaboration du Contrat : concertation et programmation <i>Consulter et associer l'ensemble des usagers de l'eau à la démarche de contrat de rivière afin de dégager des orientations et stratégies de gestion prenant en compte les intérêts et contraintes de l'ensemble des usagers</i> Suivi de la mise en œuvre du Contrat	Administrer le SMAB Animation de la démarche Contrat de Rivière : mise à disposition de ses moyens humains + portage et suivi des études complémentaires Mise en œuvre des actions relevant de ses compétences sur délégation des communes adhérentes

- Organisation : Réunion au moins 1 fois par an

2.b. Election du Président du Comité de Rivière

L'élection est organisée par M. BLACHERE.

La candidature de M. VARCIN, actuel Président du SMAB, est proposée par M. TOULOUSE, au nom des élus adhérents au Syndicat.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Seuls ont pris part au vote, les membres présents des collèges des Collectivités Territoriales et des Usagers ; soit le nombre de votants suivants :

- pour les Collectivités Territoriales : 17
- pour les Usagers : 10
- Total votant : 27

Le vote à mains levées donne les résultats suivants :

- M. VARCIN obtient : 25 voix
- Abstention : 1 voix

M. VARCIN est donc élu président du Comité de Rivière « Bléone et affluents »

2.c. Désignation des membres du Bureau

Le Bureau du Comité de Rivière n'est pas un organisme décisionnel. Il a pour mission de débattre des orientations à soumettre au Comité de Rivière et rechercher des consensus lorsque les analyses sont divergentes. Il se réunira autant que de besoin sur convocation du Président.

La première réunion pourrait avoir lieu avant le premier cycle de réunions thématiques (mars / février 2011) – cf. § 2.d

Après appel à candidature et vote, le Bureau du Comité de Rivière est arrêté comme suit :

- pour le collège des Collectivités :
 - **M. Jean Pierre TOULOUSE** : Adjoint au maire d'Aiglun et vice-président du SMAB
 - un représentant de la **ville de Digne les Bains** : à désigner
- pour le collège des Usagers :
 - **M. David FRISON** : vice-président de la Chambre d'Agriculture des AHP
 - **M. Bernard VIAL** : représentant de la Fédération Départementale des Associations Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
- pour le collège de l'Etat :
 - **M. Philippe BLACHERE** : Directeur Départemental des Territoires
 - **M. Nadou CADIC** : Directeur Régional de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

2.d. Présentation des prochaines étapes de l'élaboration du Contrat de Rivière

Les prochaines étapes de l'élaboration du Contrat de Rivière « Bléone et affluents » sont :

1. La poursuite des **études complémentaires**

Ces études, ayant pour objet de définir, prioriser et chiffrer les actions à inscrire au Contrat de Rivière, sont au nombre de 16. Elles ont été identifiées dans la phase de candidature et sont portées par :

- La Chambre d'Agriculture des AHP
- Le Conseil Général des AHP
- La DDT des AHP
- La Réserve Naturelle Géologique de Haute Provence
- Le SMAB

Ci-dessous quelques exemples d'études (*liste exhaustive dans le dossier de séance – téléchargeable sur le site internet du SMAB à l'adresse suivante : <http://www.smableone.fr/contrat-de-riviere-16-121.html>*).

Volet du Contrat	Exemple d'études complémentaires
VOLET A Lutter contre les pollutions et restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines	Bilan de l'assainissement sur le bassin versant de la Bléone et perspectives d'amélioration - stagiaires SMAB
	Caractérisation des pratiques agricoles et impacts sur la qualité de l'eau - Chambre d'Agriculture 04
	Campagne d'analyses de la qualité des eaux superficielles avant le démarrage du Contrat - Conseil Général 04
VOLET B1 Gérer et restaurer les milieux aquatiques et alluviaux pour atteindre le bon état écologique	Etude de la qualité écologique des milieux alluviaux de la vallée de la Bléone (patrimoine naturel : état de lieux et recommandation de gestion)
VOLET B2 Prévenir les inondations et protéger les biens et les personnes en considérant les fonctionnalités biologiques des cours d'eau	Définition d'un programme d'aménagement pour le rétablissement des transits sédimentaires et piscicoles de la Bléone et de ses affluents
VOLET B3 Optimiser la gestion quantitative de la ressource et sécuriser l'alimentation en eau potable	Construire un nouveau partage de l'eau d'irrigation agricole sur la Bléone - Chambre d'Agriculture 04
VOLET C1 Mettre en valeur les milieux et les paysages et développer des outils de sensibilisation du grand public	Conception d'un bulletin de liaison, d'une charte graphique et d'un site internet pour le SMAB et le Contrat de Rivière www.smableone.fr

2. La co-construction du programme d'actions.

L'objectif est de finaliser le Contrat de Rivière avec son programme d'actions et de ses « fiches actions » d'ici à la fin de l'année 2012. Il est donc proposé de travailler en 2 temps :

- 1^{er} trimestre 2012 : élaboration du programme d'actions provisoire afin d'avancer sur les actions déjà « mûres »
- 2nd trimestre 2012 : élaboration du programme d'actions définitif

Il est rappelé que ce sont les maîtres d'ouvrages potentiels (communes, communautés de communes, association, chambres consulaires...) qui devront se porter volontaires pour proposer des actions à inscrire au Contrat de Rivière ; actions qui devront entrer dans le cadre des objectifs fixés.

La méthode proposée est de travailler sous forme de groupe de travaux thématiques appelés « **Commissions Thématiques** ». C'est cette méthode qui avait été mise en œuvre dans la phase de candidature.

Seront également organisées des **réunions géographiques** grand public.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs et l'organisation de ces commissions et réunions.

	Commissions Thématiques	Réunions Géographiques
Objet principal	Réunions de travail des maîtres d'ouvrages potentiels et des financeurs pour la construction du programme d'actions	Réunions de concertation locale « grand public »
Objectifs	➤ Présentation des actions prioritaires identifiées par thèmes selon les objectifs fixés ➤ Discussions sur : - le portage des actions - leur priorisation - leur financement - le calendrier de réalisation	Présentation de la démarche Information / concertation élargie sur le programme d'actions
Organisation	• Commission I : Lutte contre les pollutions et restauration de la qualité des eaux • Commission II : Restauration des milieux aquatiques et gestion des risques naturels • Commission III : Optimisation de la gestion quantitative de la ressource et sécurisation de l'alimentation en eau potable • Commission IV : Mise en valeur des milieux et des paysages et développement d'outils de sensibilisation du grand public	• « Bléone amont et affluents » • « Bléone aval et affluents » • « Bès » • « Duyes »
Réunions prévues	2 séries – Mars et Septembre 2012	1 série – Juin 2012

2.e. Elaboration des listes des participants aux commissions

Les personnes présentes ont été invitées à s'inscrire, dès à présent, dans les différentes commissions thématiques :

- Commission I : Lutte contre les pollutions et restauration de la qualité des eaux
- Commission II : Restauration des milieux aquatiques et gestion des risques naturels
- Commission III : Optimisation de la gestion quantitative de la ressource et sécurisation de l'alimentation en eau potable
- Commission IV : Mise en valeur des milieux et des paysages et développement d'outils de sensibilisation du grand public

2.f. Approbation du règlement intérieur

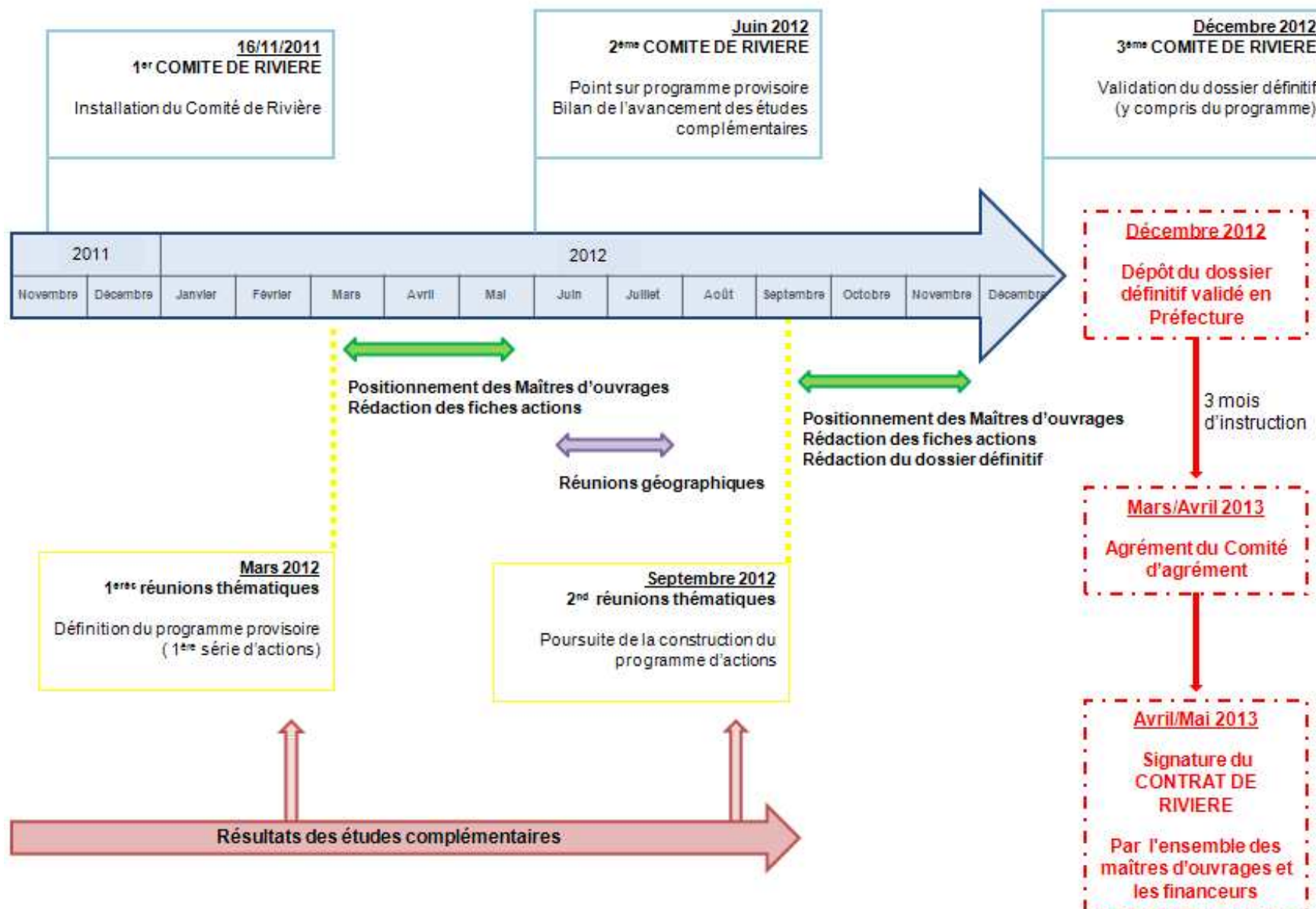
Le projet de Règlement Intérieur a été distribué en début de séance. M. VARCIN précise qu'il a été élaboré sur la base du règlement intérieur du Comité de Rivière « Durance ».

Ce règlement fixe :

- Les missions du Comité de Rivière
- Son organisation
- Son fonctionnement
- Les modalités de révisions/modifications

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité des membres présents

3. PLANNING PREVISIONNEL POUR L'ELABORATION DU CONTRAT DE RIVIERE



4. LISTE DES PARTICIPANTS

Organisme	Représenté par
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (17 présents sur 34 membres)	
Communauté de Commune du Pays de Seyne (CCPS)	
Communauté de Communes de Haute Bléone (CCHB)	M. OLIVIER - Conseiller Communautaire
Communauté de Communes de la Moyenne Durance (CCMD)	
Communauté de Communes des 3 vallées (CC3V)	M. BERROD - Conseiller Communautaire
Communauté de Communes des Duyes et Bléone (CCDB)	
Commune d'Aiglun	M. TOULOUSE - Conseiller Municipal
Commune d'Archail	
Commune d'Auzet	Excusée
Commune de Barles	
Commune de Barras	
Commune de Beaujeu	M. LASSELIN - Conseiller Municipal
Commune de Champsercier	M. MARTEL - Conseil Municipal
Commune de Digne les Bains	
Commune de Draix	
Commune de la Javie	M. BOTTIN - Conseiller Municipal
Commune de la Robine/Galabre	M. BURLE - Conseiller Municipal
Commune de l'Escale	

Commune de Malijai	M. DEYE - Conseiller Municipal
Commune de Mallemoisson	M. NALIN - Maire
Commune de Marcoux	Excusée
Commune de Mirabeau	Excusée
Commune de Prads	Excusée
Commune de Seyne	Excusée
Commune de Thoard	M. BAILLE - Maire
Commune de Verdaches	Mme NICOLAS - Conseillère Municipale
Commune d'Entrages	
Commune des Hautes Duyes	
Commune du Brusquet	M. OURTH - Conseiller Municipal
Commune du Castellard Melan	Mme BARDIN - Conseillère Municipale
Commune du Chaffaut	
Commune du Vernet	M. BAYLE - Conseiller Municipal
Conseil Général 04	M. ROUX - Conseiller Général
Région PACA	Mme CHARRIAU - Conseillère Régionale
SMAB	M. VARCIN - Président
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS (10 présents sur 11 membres)	
AAPPMA de Digne "La Bléone"	M. GRADOS - Administrateur
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement - CPIE Alpes de Provence	M. DE SARTIGES - Président

Chambre d'Agriculture	M. FRISON - Vice Président
Chambre de Commerces et d'Industrie	M. PIANTONI
Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence (CEEP)	Mme VANDERPERT - Chargée de mission
EDF - Unité de production Méditerranée	M. ROYO - Ingénieur
Fédération Départementale des Structures d'Irrigation Collective (FDSIC 04)	M. ANGELVIN - Président
Fédération des Alpes de Haute-Provence pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	M. VIAL - Administrateur
Réserve Naturelle Géologique de Haute-Provence	M. PAGES - Chargé de mission
UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction)	
Union Départementale Vie et Nature des AHP (UDVN)	M. ARMAND
COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT (7 présents sur 9 membres)	
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Délégation de Marseille	M. CADIC - Directeur Régional
Agence Régionale de Santé (ARS)	M. GUIGOU - Technicien sanitaire chef
Direction Départementale des Territoires	M. BLACHERE - Directeur Départemental des Territoires
Direction Interdépartementale des Routes - DIR Méditerranée	
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)	M. DANIAULT - Agent Technique de l'Environnement
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)	M. SABINEN - Agent Technique de l'Environnement
ONF - Agence départementale Alpes-de-Haute-Provence	M. MURIS - RTM
Préfecture des Alpes de haute Provence	
SMAVD	M. PIGNOLY - Directeur

AUTRES PARTICIPANTS (20 présents)	
Communauté de Commune du Pays de Seyne	Mme SAVORNIN - Secrétaire
Haute Provence Info	M. DECROIX
STM Digne les Bains	M. ROBERT
Conseil Général des AHP	M. BERNARD
Fédération des Alpes de Haute-Provence pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	M. DURU
Agence Régionale Pour l'Environnement PACA - RRGMA	M. METSU
Fédération Départementale des Structures d'Irrigation Collective (FDSIC 04)	M. MICHALOT
Région PACA	Mme FRANCAIT
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Délégation de Marseille	M. PIERRON
Communauté de Communes des 3 vallées (CC3V)	M. MAUREL
Commune de Digne les Bains	Mme ISOARD
Commune de Malijai	M. GOURIOU
La Marseille / Digne 04	M. PERRIN
ASA des Arches	Mme TEYSSIER
ASA Canal du Bourg	M. CHABOT
	M. AILLAUD
La Provence	M. DUBERNARD
SMAB	Mme RISSO
SMAB	M. GUILLEMET
SMAB	Mme SAVOYAT